

Personne handicapée ou personne en situation de handicap ?

Cette question soulève fréquemment de vives polémiques. Il faut comprendre qu'elle ne désigne pas uniquement les personnes atteintes d'un handicap permanent, mais élargit la notion de handicap à tout individu pouvant éprouver une difficulté à accomplir une tâche dans un contexte donné. Et même, lorsqu'il s'agit d'une personne ayant un handicap permanent, celui-ci doit être confronté au contexte dans lequel la personne évolue et agit pour être invalidant. Pour illustrer cette nuance fondamentale qui devrait modifier profondément notre perception du « handicap », remettons-nous en mémoire la fable de La fontaine intitulée « Le renard et la Cigogne ».

Le renard et la Cigogne

Compère le Renard se mit un jour en frais,

Et retint à dîner commère la Cigogne.

Le régal fut petit et sans beaucoup d'apprêts :

Le galand, pour toute besogne,

Avait un brouet clair (il vivait chichement).

Ce brouet fut par lui servi sur une assiette:

La cigogne au long bec n'en put attraper miette,

Et le drôle eut lapé le tout en un moment.

Pour se venger de cette tromperie,

A quelque temps de là, la cigogne le prie.

« Volontiers, lui dit-il, car avec mes amis,

Je ne fais point cérémonie. »

A l'heure dite, il courut au logis

De la cigogne son hôtesse,

Loua très fort sa politesse,

Trouva le dîner cuit à point.

Bon appétit surtout, renards n'en manquent point.

Il se réjouissait à l'odeur de la viande

Mise en menus morceaux, et qu'il croyait friande.

On servit, pour l'embarrasser,

En un vase à long col et d'étroite embouchure.

Le bec de la cigogne y pouvait bien passer,

Mais le museau du sire était d'autre mesure.

Il lui fallut à jeun retourner au logis,

Honteux comme un renard qu'une poule aurait pris,

Serrant la queue, et portant bas l'oreille...

Passons sur la morale qu'en a tirée La Fontaine sur la tromperie et l'esprit de revanche, et tirons-en une autre, tout aussi pertinente : Handicap n'est qu'affaire de situation. La cigogne se trouve « handicapée » face à une assiette, tandis que le renard est tout à son aise. Inversement, la nourriture étant servie dans un vase, c'est le renard qui s'en trouve « handicapé », pendant que la cigogne se régale. Le terme handicapé(e) est ici entre guillemets, puisque, ni la cigogne, ni le renard ne sont à proprement parler handicapés. C'est la situation dans laquelle l'une ou l'autre se trouve tour à tour

qui le rend maladroits, inadaptés, face à un à état de fait précis. De toute évidence, l'expression « en situation de handicap » eut été plus appropriée.

Supposons à présent que Dame cigogne et Sire Renard soient de très bons amis et que chacun fait bien attention à lui servir à manger dans le récipient qui convient à la morphologie de l'autre. Pourtant, Dame cigogne, à force de voir la misère depuis le ciel, est aveugle et Sire Renard, suite à un accident de chasse, se déplace dans un fauteuil roulant. Ce sont là deux handicaps qui, manifestement, resteront permanents. Le jour où la cigogne reçoit son compère renard, elle oublie d'allumer la lumière. Le renard, n'y voyant goutte, courtoisement, lui demande la permission de brûler une chandelle. A cet instant précis, la cigogne marche droit sur un scorpion qui s'apprête à lui piquer mortellement la patte. Le renard s'élançe et écrase l'insecte d'une roue virile. La soirée se termine dans la bonne humeur, et l'on se promet de se revoir chez le Renard. Le jour dit, fringante cicogne arrive chez son ami et se trouve toute désemparée en entrant dans une pièce toute en pierre, si vaste que pas et voix résonnent en un écho qui l'empêche d'appréhender l'espace. Elle en fait part au renard qui avait dressé une magnifique table au centre de la grande salle. D'un commun accord, ils décident de dîner dans une pièce plus petite et tapissée afin que la cigogne ne soit plus désorientée. Le renard, tout à son bavardage, n'entend pas arriver près de lui une abeille dont la piqûre pourrait lui être fatale. La cigogne, toujours attentive au moindre bruit, gobe l'insecte d'un bec expert. L'amitié et la compréhension mutuelle, à la fin de cette soirée, s'en trouva renforcée.

Ceci démontre bien que, même en ayant un handicap visible et définitif, les capacités de l'individu ne sont diminuées que par rapport à une situation donnée. Mais qu'inversement, ces mêmes capacités peuvent être mises en valeur face à une autre situation ou grâce à des adaptations qui tiennent compte des difficultés de l'individu. Dans le contexte du monde du travail, une personne ayant un handicap aura d'autant plus à cœur de le compenser par d'autres aptitudes, compétences ou qualités, qu'elle cherchera, non seulement à ne pas représenter une charge, mais à apporter sa valeur ajoutée. C'est d'abord un défi personnel, celui de dépasser ses propres limites. Il revient donc à l'entreprise de savoir combattre ses craintes et ses préjugés vis-à-vis du handicap et de faire s'exprimer les compétences et les qualités du collaborateur handicapé en le mettant dans les meilleures conditions possibles ; en particulier en lui garantissant l'accès à l'information et aux applications métiers qu'il sera amené à utiliser.

En somme, chaque personne est susceptible de se trouver à un moment ou un autre en situation de handicap. Mais qu'il soit visible ou non, permanent ou temporaire, ce handicap est toujours surmontable, compensable, pour peu que l'on mette l'individu dans des conditions qui lui permettent de s'en affranchir et de donner la pleine mesure de ses compétences, de son savoir, de ses envies, de son énergie créatrice.